Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-336-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Collectivité	Taux de base « EU domestiques »		Taux de base « EU assimilées domestiques »		Taux de base « EU assimilées domestiques » cas d'un camping		Taux de base « EU autres que domestiques »		Type de gestion des Eaux Usées
	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	
Ancien territoire de Dreux agglomération *	1 237,65	1 271,90	1 237,65	1 271,90	412,55	423,97	1 237,65	1 271,90	Délégation de Service Public
ABONDANT	Bât. existant 1 250,79 Bât. neuf 2 501,57	Bât. existant 1 285,39 Bât. Neuf 2 570,79	Bât. existant 1 250,79 Bât. neuf 2 501,57	Bât. existant 1 285,39 Bât. Neuf 2 570,79	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que «EU assimilées domestiques»)		Bât. existant 1 250,79 Bât. neuf 2 501,57	Bât. existant 1 285,39 Bât. Neuf 2 570,79	Délégation de Service Public
ARDELLES	9 096,63	9 348,31	9 096,63	9 348,31	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que «EU assimilées domestiques»)		9 096,63	9 348,31	Transfert à l'Agglo
BEAUCHE	586,61	605,34	586,61	605,34	Pas de taux de base spécifique (même taux que «EU assimilées domestiques»)				Transfert à l'Agglo
BEROU-LA-MULOTIERE	Logement existant 780,00 Logement neuf 780,00	Pas d'actualisation (montants identiques à 2023)							Transfert à l'Agglo
BREZOLLES	1 237,65	1 271,90	1 237,65	1 271,90	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que «EU assimilées domestiques»)		1 237,65	1 271,90	Transfert à l'Agglo
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	PAS DE DELIBERATION POUR PFAC								Délégation de Service Public
CHERISY	Maison existante 1 421,35 Maison neuve 2 842,70	Maison existante 1 460,67 Maison neuve 2 921,35	1 421,35	1 460,67	473,78	486,89	1 421,35	1 460,67	Délégation de Service Public
ECLUZELLES	1 237,65	1 271,90	1 237,65	1 271,90	412,55	423,97	1 237,65	1 271,90	Délégation de Service Public
EZY-SUR-EURE	1 762,47 (881,23 pour création d'un logement suppl. dans construction existante déjà raccordée)	1 811,23 (905,62 pour création d'un logement suppl. dans construction existante déjà raccordée)	1 762,47	1 811,23	587,49	603,74	1 762,47	1 811,23	Délégation de Service Public
GUAINVILLE	3 411,23	3 505,62	3 411,23	3 505,62	1 137,08	1 168,54	3 411,23	3 505,62	Transfert à l'Agglo
IVRY LA BATAILLE	Logement existant 1 724,29 Logement neuf 1 149,52	Logement existant 1 772,11 Logement neuf 1 181,40							Délégation de Service Public
LAONS	170,56	175,28	170,56	175,28	Pas de taux de base spécifique (même taux que « EU assimilées domestiques »)		170,56	175,28	Transfert à l'Agglo
LE MESNIL SIMON	Bât existant 1 137,08 Bât réhabilité 5 116,85 Bât neuf 9 096,63	Bât existant 1 168,54 Bât réhabilité 5 258,43 Bât neuf 9 348,31	Bât existant 1 137,08 Bât réhabilité 5 116,85 Bât neuf 9 096,63	Bât existant 1 168,54 Bât réhabilité 5 258,43 Bât neuf 9 348,31	Pas de taux de base spécifique (même taux que «EU assimilées domestiques»)		Bât existant 1 137,08 Bât réhabilité 5 116,85 Bât neuf 9 096,63	Bât existant 1 168,54 Bât réhabilité 5 258,43 Bât neuf 9 348,31	Délégation donnée à la commune
MAILLEBOIS	PAS DE DELIBERATION pour PFAC								Transfert à l'Agglo
MEZIERES EN DROUAIS	Pas de délibération pour PFAC, mais remboursement forfaitaire du coût de raccordement applicable pour les constructions existantes à 1050 € HT non actualisable								Délégation de Service Public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-336-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Collectivité	Taux de base « EU domestiques »		Taux de base « EU assimilées domestiques »		Taux de base « EU assimilées domestiques » cas d'un camping		Taux de base « EU autres que domestiques »		Type de gestion des Eaux Usées
	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	2023 (€ nets)	2024 (€ nets)	
MONTREUIL	2 274,16	2 337,08	2 274,16	2 337,08	758,05	779,03	2 274,16	2 337,08	Transfert à l'Agglo
OULINS	2 524,31	2 594,16	2 524,31	2 594,16	841,44	864,72	2 524,31	2 594,16	Transfert à l'Agglo
SAEP (NONANCOURT, LA MADELEINE DE NONANCOURT et ST LUBIN DES JONCHERETS)	Construction neuve 400,00 Construction existante 800,00	Pas d'actualisation (montants identiques à 2023)							Gestion par le Syndicat
SAEP (CRUCEY VILLAGES)	PAS DE DELIBERATION pour PFAC								Gestion par le Syndicat
SAINT GEORGES MOTEL	PAS DE DELIBERATION pour PFAC								Transfert à l'Agglo
SAINT MAIXME HAUTERIVE	1 149,52	1 181,40	1 149,52	1 181,40	383,17	393,80	1 149,52	1 181,40	Transfert à l'Agglo
SAINT-REMY-SUR-AVRE	625,39	642,70	625,39	642,70	208,46	214,23	625,39	642,70	Transfert à l'Agglo
SAINT SAUVEUR MARVILLE	1 237,65	1 271,90	1 237,65	1 271,90	412,55	423,97	1 237,65	1 271,90	Transfert à l'Agglo
SERAZEREUX	1 237,65	1 271,90	1 237,65	1 271,90	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que «EU assimilées domestiques»)		1 237,65	1 271,90	Délégation de Service Public
THIMERT-GATELLES	3 411,23	3 505,62	3 411,23	3 505,62	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que «EU assimilées domestiques»)		3 411,23	3 505,62	Délégation de Service Public
TREMBLAY LES VILLAGES	Pas de délibération pour PFAC, mais remboursement forfaitaire du coût de raccordement applicable pour Ecublé (délibération spécifique) à 2300 € HT non actualisable								Transfert à l'Agglo

* **Communes ancien territoire de Dreux agglomération** : AUNAY SOUS CRECY - CHARPONT - CRECY COUVE - DREUX - GARNAY - LE BOULLAY MIVOYE - LE BOULLAY THIERRY - LURAY - MARVILLE MOUTIERS BRULE - SAINTE GEMME MORONVAL - SAULNIERES TREON - VERNOUILLET - VERT EN DROUAIS - VILLEMEUX SUR EURE